

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17 juin 2013

Compte rendu approuvé en Conseil d'administration du 23 septembre 2013

Présents

> Membres fondateurs

- UPEMLV : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Marc Gogny, ENVA), Frédéric MORET, Damien LAMBERTON
- École des Ponts ParisTech : Gilles ROBIN (avec procuration d'Armel de La BOURDONNAYE), Serge PIPERNO
- UPEC : Luc HITTINGER (avec procuration de Christian CUESTA), Lucie GOURNAY
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- CNRS : Brice KERBER (représentant Alain FUCHS)
- INSERM : Claire GIRY (représentant André SYROTA)

> Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS (avec procuration de Bertrand DELCAMBRE, CSTB)

> Membres associés administrateurs

- IGN : Jacques POULAIN (représentant Pascal BERTEAUD)
- ENSA VT : Alain DEREY
- EFS : France NOIZAT-PIRENNE (représentant François TOUJAS)

> Au titre des collectivités territoriales : Isabelle THIS SAINT-JEAN (représentant Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile-de-France), Guillaume CHICHE

> Personnels enseignants-chercheurs : Isabelle COLL, Geneviève MARIGNAC, Christian SOIZE

> Personnels d'UPE : Auziria MENDES

> Doctorants : Johann NICOD

> Invités permanents :

- ADVANCITY : Ghislain du JEU
- ANSES : Pascale PARISOT (représentant Marc MORTUREUX)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ENSA Paris-Belleville : Jean Pierre BOBENRIETHER
- ESTP : Florence DARMON
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN
- MEDDE : Patrice BUESO (représentant le secrétaire général)
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Florence ROBINE, rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités)

> Invités :

- Bernard DIZAMBOURG
- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE : Bernard LAPEYRE, directeur du département des études doctorales
- UPE : Monika Blanc, responsable affaires générales

Absents/excusés

- INA : Mathieu GALLET
- ENSA Paris-Malaquais : Nasrine SERAJI
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- Doctorants : Bertrand WODOCIAG

Le conseil d'administration d'Université Paris-Est s'est réuni le 17 juin 2013 de 11h à 13 heures 15, en salle Perronet à l'Ecole des Ponts.

Le Président souhaite la bienvenue à Guillaume Chiche, collaborateur d'Isabelle This Saint-Jean à la vice-présidence de l'enseignement supérieur et de la recherche au Conseil régional Ile-de-France et remercie Quentin Guillemain qui quitte son poste. Il souhaite également la bienvenue à Frédérique Khayat, qui succède à Barbera Goossen en qualité d'assistante de direction à la Présidence d'UPE.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 mars 2013

Première délibération

Le compte rendu du conseil d'administration du 18/03/2012 est approuvé à l'unanimité.

Après prise en compte de l'abstention du CNRS sur la quatrième délibération autorisant la prise de participation au capital d'Efficacy, le compte-rendu du procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Points budgétaires

2.1 Décision budgétaire modificative 2013-1

• Prise de participation au capital social d'Efficacy

En application du vote du Conseil d'administration du 18 mars 2013 autorisant la prise de participation au capital social de la société Efficacy et en rectification d'une erreur de transmission, la participation d'UPE dans la SA simplifiée Efficacy s'établit in fine à 129 000 €. Il est rappelé que la contribution d'UPE est financée par l'ANR.

En conséquence, il est inscrit en dépenses et recettes la somme de 129 000 €.

Le président apporte des précisions complémentaires sur l'évolution du projet Efficacy.

- Le régime fiscal des chercheurs relevant des partenaires privés collaborant au projet Efficacy est en cours d'analyse, en relation avec le Commissariat général à l'investissement et l'ANR. La convention constitutive pourrait être signée vers mi- juillet rendant ainsi possible le lancement effectif du projet à la rentrée.
- La préfecture de région devrait évoquer le projet Efficacy au cours d'une présentation du bilan du PIA le 26 juin prochain.
- Le travail en cours porte sur la mise au point finale des statuts de la société, du modèle économique et du projet industriel.

• Mission d'appui à la réflexion stratégique

Dans la perspective de la nouvelle loi ESR et des dispositions à mettre en place pour son application, une mission de réflexion stratégique visant à accompagner le PRES dans sa transformation en Communauté d'universités et d'établissements a été confiée au cabinet Dual Conseil (qui avait accompagné UPE dans la préparation du dossier d'Idex). Son financement est assuré par une inscription au budget pour un montant de 13 450 €, gagé par des économies correspondantes sur le fonctionnement d'UPE.

• Installation de l'Ecole d'Urbanisme de Paris dans le bâtiment Bienvenüe

Le Conseil général de Seine et Marne (CG 77) alloue une subvention de 1,5 M€ sur trois ans (2013-2015) dédiée à l'accompagnement de l'installation de l'Ecole d'Urbanisme de Paris à la

rentrée universitaire 2013. Au titre de 2013, il a été inscrit au BP une somme de 500 000 € en recettes et dépenses.

Le 7 mai 2013, le CG 77 a effectué un versement d'un montant de 450 000 €. Une réduction de recettes d'un montant de 50 000 € doit donc être inscrite dans la présente décision. Le CG 77 reste donc à devoir la somme de 1 050 000 € au titre des exercices 2014 et 2015.

L'opération comprend deux volets :

- au titre de l'aménagement des locaux, peintures, menuiseries, revêtements, plusieurs marchés ont été passés par UPE pour un montant de 1 000 000 € conforme aux prévisions ;
- 500 000 € sont prévus au titre de l'équipement qui comprend l'équipement mobilier, un équipement spécifique et du matériel audiovisuel ; UPE passera une convention avec l'UGAP pour un montant estimé à 400 000 €.

Le besoin de financement immédiat s'établit donc à 950 000 € sur ces deux postes. Il est convenu que les universités versent à UPE, chacune à hauteur de la moitié, une avance qui donnera lieu à un avenant à la convention-cadre de collaboration les liant à UPE.

Le président évoque le passage de la commission de sécurité qui a formulé des observations majeures sur les espaces de confinement pour les handicapés et le positionnement des bas des escaliers trop éloignés des issues. Une réunion de travail est programmée fin juin entre UPE, l'UPEC, l'UPMLV et Françoise Chevalier, architecte conseil d'UPE.

• Régularisation des subventions du Conseil régional d'Ile-de-France au bâtiment Bienvenüe

Au titre des subventions versées par le du Conseil régional d'Ile-de-France (CR IdF) a été inscrite au BP 2013 la somme de 7 107 692 €. Cette prévision, faite lors de l'élaboration du budget en novembre 2012, correspondait aux échanges tenus alors avec le CR IdF. Le CR IdF ayant versé fin décembre 2012 les sommes attendues pour 2013, soit 4 231 000 €, il convient de réduire les recettes du même montant, sur le budget 2013.

Isabelle This Saint Jean souligne son attachement à la réalisation du projet Bienvenüe, puisque l'engagement financier pris est de 11 M€ sur les 13 M€ provisionnés.

Deuxième délibération

La décision budgétaire modificative 2013-1 est votée à l'unanimité

2.2 Modalités de paiement des droits d'inscription en thèse

La délibération proposée a pour objet de confirmer trois pratiques.

- Certains doctorants demandent le remboursement des frais d'inscription au motif de contraintes sociales ou de délais de traitement des cotutelles.
- Toute inscription payée ne peut être remboursée.
- Un doctorant inscrit pour universitaire n/n+1 peut soutenir sa thèse jusqu'au 31 décembre de l'année n+1.

Sur ce troisième point, le projet de délibération propose, dans le seul cas où des difficultés à réunir le jury en fin d'année surviendraient, de permettre une soutenance en janvier n+2 sans facturation de frais d'inscription supplémentaires pour l'année suivante.

Après débat, le président soumet au vote le projet de délibération suivant :

« Article 1 - Le montant des droits d'inscription est fixé par arrêté interministériel chaque année. Il est exigible auprès de chaque doctorant s'inscrivant en thèse.

Article 2 - Sur la base de critères sociaux ou par application d'un accord de cotutelle, le président d'Université Paris-Est peut exempter un doctorant de tout ou partie du versement de ces droits d'inscription.

Article 3 - L'inscription en thèse pour une année universitaire est définitive.

Une fois l'inscription validée, il ne peut être procédé au remboursement des frais d'inscription.

Article 4 - Un doctorant inscrit pour l'année universitaire n/n+1 peut soutenir sa thèse jusqu'au 31 décembre de l'année n+1 (par exemple jusqu'au 31 décembre 2014 en cas d'inscription au titre de l'année 2013-2014) ».

Troisième délibération

La délibération portant sur les modalités de droits d'inscription en thèse est votée à l'unanimité

Point n°3 : Contractualisation avec l'Etat

3.1 Evaluation des écoles doctorales d'UPE

Bernard Lapeyre, directeur du Département des études doctorales, présente les éléments principaux du bilan de l'activité portant sur la période 2009-2012 des 6 écoles doctorales (ED) gérées par UPE. Ce bilan sera envoyé aux administrateurs, et il est annexé au présent compte-rendu.

- De 2007 à 2012, les effectifs ont augmenté de 1300 à 1450 doctorants inscrits et de 200 à 260 soutenances. UPE progresse comparativement au niveau national. Ces années ont vu l'arrivée de nouveaux membres d'UPE, et le retrait de l'ENSA Paris-La Villette.
- Une partie des équipes d'encadrement et de support des doctorants ont été installées au bâtiment Pyramide de Créteil, ce qui a créé une synergie positive par rapport à la situation antérieure.
- Un règlement intérieur pour chaque ED a été instauré, des guides pour les expatriations et les cotutelles ont été édités, une labellisation « doctorat européen » a été instituée, l'accueil international s'est développé grâce à « acc&ss Paris-Est » (partenariat UPE-CIUP-CRIIdF), et un programme « Docteurs en marche », contribuant par le coaching à l'insertion professionnelle, a été mis en place.
- L'insertion des doctorants a fait l'objet d'une étude de l'Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles/Evaluations (OFIPE) de l'UPEMLV. Isabelle This Saint-Jean insiste sur l'importance de l'insertion des docteurs dans la sphère professionnelle et félicite les initiatives mises en place par UPE à ce titre.
- UPE demandera la co-accréditation ou l'association pour deux écoles doctorales portées par Paris-Saclay (ABIES, Santé publique).
- Deux Labex portés par UPE (MMCD, Sites) prévoient des allocations doctorales.

3.2 Lancement de la vague E de la contractualisation (MESR, 23 mai 2013)

Les orientations principales portent sur la politique de site et le recours à la contractualisation pour accompagner cette politique. Cette contractualisation pourra inclure, outre les établissements sous la seule tutelle du MESR, les établissements relevant d'autres tutelles. UPE, dont l'ensemble des membres implique cinq tutelles, souhaite une contractualisation interministérielle dans un souci de cohérence.

Point n°4 : Contractualisation avec le Conseil régional d'Ile-de-France (CR IdF)

Isabelle This Saint-Jean rappelle qu'une convention cadre a été signée en 2011 entre le CR IdF et l'ensemble des PRES d'Ile-de-France, et indique qu'à l'automne 2013 est prévue la signature de conventions bilatérales avec chacun d'eux. Un document intermédiaire à ces conventions est en cours de concertation avec l'ensemble des partenaires.

Isabelle This Saint-Jean rappelle que la région Ile-de-France est le plus important lieu de recherche européen et que l'engagement budgétaire du Conseil régional est prévu à hauteur de 200 millions d'Euros sur les 10 prochaines années.

Point n°5 : Désignation d'une personnalité qualifiée au Conseil

Sur proposition des membres fondateurs, Bernard Dizambourg devient administrateur d'UPE en tant que personnalité qualifiée.

Point n°6 : Election du futur président

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'un appel à candidature visant au recrutement du futur président d'Université Paris-Est a été lancé le 16 avril 2013. Bernard Dizambourg a été reçu par la commission d'audition le 29 mai 2013.

Bernard Dizambourg présente son parcours professionnel. Il souligne le travail exemplaire accompli par le PRES ces dernières années avec la structuration des écoles et universités, la politique doctorale ambitieuse menée conjointement et la vision concrète et partagée des objectifs à réaliser dans le cadre de la nouvelle loi ESR. Il expose son projet pour contribuer à son tour à cette démarche collective et développer les politiques qui permettent des avancées.

Préalablement au scrutin, la représentante du Conseil Régional informe le conseil qu'elle ne prendra pas part au vote conformément à sa volonté de ne pas intervenir lors de l'élection de présidents d'universités ou de leurs regroupements.

Quatrième délibération

A l'unanimité des votants, Bernard Dizambourg est élu président d'UPE à partir du 1^{er} septembre 2013, date à laquelle il prendra ses fonctions.

Sur proposition des membres fondateurs et à cette même date, Benoît Lesaffre, vice-président, deviendra administrateur en qualité de personnalité qualifiée sur le siège libéré par Bernard Saint-Girons, démissionnaire au terme de son mandat de président le 31 août 2013.

La prochaine séance du CA est fixée le 23 septembre 2013 à 11 heures.

Evaluation des Ecoles Doctorales d'Université Paris-Est

Université Paris-Est

Le 17 juin 2013

Plan

- 1 Les Écoles Doctorales d'UPE aujourd'hui
- 2 Éléments de bilan
- 3 Les ED en vue de l'évaluation

Plan

- 1 Les Écoles Doctorales d'UPE aujourd'hui
- 2 Éléments de bilan
- 3 Les ED en vue de l'évaluation

Les ED de l'UPE aujourd'hui

Total des inscrits à **Université Paris-Est** : 1433 doctorants
Soutenances 2012 : 245 docteurs

- CS, Cultures et Sociétés (275, 35)
- MSTIC, Mathématiques, STIC (247, 56)
- OMI, Organisations, Marchés, Institutions (279, 22)
- SIE, Sciences, Ingénierie, Environnement (307, 85)
- SVS, Sciences de la Vie et de la Santé (93, 17)
- + ABIES (13, 0)
- VTT, Ville, Transports, Territoires (219, 30)

Effectifs globaux UPE : 2007-2012

Année	Inscrits	Soutenances	1A	2A	3A	4A+
2007-2008	1336	215	341	352	266	377
2008-2009	1295	250	340	325	285	345
2009-2010	1373	219	382	333	297	374
2010-2011	1429	226	383	338	310	403
2011-2012	1398	266	359	346	310	385
2012-2013	1434	245	361	341	330	402

- UPE: près de 2% des doctorants en France
- légère croissance des effectifs 1300 → 1400
- 210 à 260 soutenances par an

Effectifs par ED : 2009-2012

Par ED : Inscrits(Soutenances)

Année	CS	MSTIC	OMI	SIE	SVS	VTT
2009-2010	261(33)	245(43)	291(29)	272(69)	105(26)	194(19)
2010-2011	273(22)	250(48)	281(35)	300(60)	96(32)	222(28)
2011-2012	260(35)	245(62)	276(39)	306(71)	86(27)	216(29)
2012-2013	277(35)	245(54)	278(23)	308(85)	93(17)	217(30)

Plan

- 1 Les Écoles Doctorales d'UPE aujourd'hui
- 2 Éléments de bilan
- 3 Les ED en vue de l'évaluation

Indicateur du taux de soutenance

$$\frac{\text{Moyenne (2009-2012) des soutenances}}{\text{Moyenne des inscriptions en 1A}}$$

National	Total	SHS	SE	SV
% soutenances	72%	57%	83%	94%

UPE par ED	CS	MSTIC	OMI	SIE	SVS	VTT	UPE
% soutenances	51%	78%	48%	79%	97%	55%	66%

- 2/3 des doctorants de l' UPE soutiendront leur thèse
- 1/2 des doctorants SHS (CS, OMI, VTT) soutiendront leur thèse
- 4/5 des doctorants SVS, MSTIC, SIE soutiendront leur thèse

Insertion des doctorants

- Source OFIPE : doctorants 2005 à 2009 (2010 en préparation).
- Enquête 3 ans après l'obtention du diplôme
- environ 80% des docteurs ont été enquêtés

Période 2008-2013 : évolutions

- meilleure organisation administrative ("Pyramide", Adum, ...)
- renforcement des procédures de recrutement et de suivi des doctorants
- renforcement de l'offre de cours ED et DED (dont professeurs invités)
- effort sur l'insertion (Doctoriales, Docteur en Marche, NCT, suivi individuel, ...)
- rédaction d'un règlement intérieur par chaque ED
- mise en place de dispositifs de mobilité des doctorants
- programmes européens, "doctorat européen"
- résidence internationale (ACC&SS)

Insertion des docteurs

Chômage

- taux de chômage de 2005 à 2009 : 3%, 5%, 8%, 4%, 9%.
- Effectif des chômeurs absolu faible :
- 4/142,8/149,10/135,8/192,15/169. Effectif trop faible pour tirer des conclusions par ED

Type d'emploi

- CDI : 65%, 70%, 72%, 67%, 78%
- Enseignement supérieur et recherche : 60%, 65%, 69%, 51%, 53%
- étranger : 22%, 24%, 23%, 21%, 39%
- Public : 70%, 62%, 68%, 65%, 68%

Niveau salarial

- niveau de rémunération moyen : de 2500 à 2700 E net/mois (de 37KE à 40KE annuel brut).
- Pas de variations évidentes en fonction des ED. probablement dominé par le niveau de salaire d'un MDC débutant (et l'emploi public).

Plan

- Les Écoles Doctorales d'UPE aujourd'hui
- Éléments de bilan
- ...

3 Les ED en vue de l'évaluation

Points notables depuis 2008

- INSERM, CNRS
- ENVA
- IFSTTAR
- ANSES, EFS
- EIVP, ESTP
- CSTB, FCBA
- Départ EA Paris-La-Villette
- LABEX (Bezout, Futurs Urbains, MMCD, VRI, SITES)

Ecole Doctorale de l'UPE

6 ED en propre

- CS, Cultures et Sociétés
- MSTIC, Mathématiques, STIC
- OMI, Organisations, Marchés, Institutions
- SIE, Sciences, Ingénierie, Environnement
- SVS, Sciences de la Vie et de la Santé
- VTT, Ville, Transports, Territoires

1 ED cohabilité

- ABIES, Établissement principal Université Paris-Saclay

Association dans 1 ED

- École Doctorale Santé Publique (ED420), Établissement principal Université Paris-Saclay